

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
301/2018

Le Maire de la Ville de OIGNIES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'à l'occasion du Forum Prévention organisé par le Point Information Jeunesse de la ville, le **Judi 20 septembre 2018 de 09 heures 00 à 17 heures 00 sur la Place de la Mairie,**

Considérant que, par mesure de sécurité et de bon ordre, il appartient à l'Autorité Municipale d'autoriser et de réglementer cette manifestation,

A R R E T E :

Article 1^{er} : Le Point Information Jeunesse de la ville est autorisé à organiser un Forum Prévention le Jeudi 20 septembre 2018 de 09 heures 00 à 17 heures 00 sur la Place de la 4^{ème} République, plus précisément sur le parking situé face à la Mairie.

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules de tous genres seront interdits sur la Place de la 4^{ème} République, plus précisément sur le parking situé face à la Mairie, le Jeudi 20 septembre 2018 de 7 heures 30 à 18 heures 00 pour permettre l'installation de stands.

Article 3 : L'arrêté municipal sera affiché, 8 jours avant la manifestation, sur la place de la Mairie. Les prescriptions au présent arrêté seront rappelées 48 heures à l'avance, par la pose de barrières et panneaux de signalisation réglementaires installés par les Services Techniques de la Ville et sur lesquelles sera affiché le présent arrêté.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.
Tout véhicule en infraction à l'interdiction de stationner pourra être mis en fourrière aux frais du propriétaire.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de OIGNIES,
Madame la Commandante de Police du Commissariat de CARVIN,
Monsieur le Chef de poste du Service de Police Municipale de OIGNIES,
Madame DUBOIS Nathalie, responsable du Point Information Jeunesse,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Mairie.

Fait à OIGNIES, le 06 Septembre 2018

Le Maire,

DUPUIS Fabienne

Alain BOIGELOT

POUR LE MAIRE EMPÊCHÉ
L'Adjoint faisant fonction

